

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 6 MARS 2024 à 19H00**



**N°014/2024 – Versement d’une deuxième avance exceptionnelle à l’association Bout’chou**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **2** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absent : **0** – Votants : **25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 6 mars**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 29 février 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

**ROUSSEL Céline** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **SAUDRAIS Nadia** (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Par délibération n°105/2023 du 13 décembre 2023, le Conseil Municipal a consenti à verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2024, d'un montant de 20 000 € à l'association Bout'chou afin de faire face aux dépenses de fonctionnement du début de l'année 2024.

L'année 2024 étant marquée par le renouvellement de l'agrément du relais petite-enfance et du multi-accueil par la CAF de l'Ain, l'association Bout'chou ne pourra pas percevoir la Prestation de Service Unique (PSU) versée par la CAF avant le mois de mai. Sans cette participation financière et malgré l'avance déjà versée, l'association sera en difficulté pour prendre en charge les salaires et les dépenses de fonctionnement courantes de la structure. C'est pourquoi, Madame la Présidente de Bout'chou a sollicité **Monsieur le Maire** afin qu'une avance de subvention leur soit accordée pour permettre le fonctionnement de la structure de mars à avril 2024 pour un montant de 60 000 €.

L'association Bout'chou sollicitant une subvention de fonctionnement, pour l'année 2024, d'un montant de 122 980€, il est proposé de verser une avance d'un montant de 60 000 euros à l'association Bout'chou.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-014-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024  
Publication : 13/03/2024

**Considérant** le renouvellement des agréments du multi-accueil et le retard de versement de la PSU par la CAF de l'Ain à l'association Bout'chou,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**VERSE** une avance sur subvention 2024 d'un montant de 60 000 euros à l'association Bout'chou, gestionnaire du dispositif « Petite Enfance » selon l'échéancier ci-dessus ;

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2024 à l'article 6574.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**

  


Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**

  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240306-014-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024  
Publication : 13/03/2024